

**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs
de Saint-Quentin en Yvelines**



N°2022-D09

OBJET :
Rapport 2019 de la
Délégation de Service
Public du complexe
golfique

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 09 mars à 17h45

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :

Mesdames Anne CAPIAUX -Chantal CARDELEC -Sylvie PIGANEAU ;
Messieurs José CACHIN - Ali RABEH

Etaient absents excusés :

Madame Colette GERGEN
Messieurs Nicolas DAINVILLE- Bertrand COQUARD - Othman NASROU

Ont donné pouvoir :

Monsieur DAINVILLE à Madame CAPIAUX
Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

VU la convention de délégation de service public pour l'exploitation du complexe golfique passée le 03 janvier 2011 entre le Syndicat Mixte et la société Blue Green pour la gestion du complexe golfique de l'île de loisirs, pour une durée de 9 années, prorogée par avenant n°2, portant ainsi son terme au 31 décembre 2023 ;

Considérant l'obligation qui est faite dans le cadre de cette délégation de service publique, à la société Blue Green de transmettre au délégant son rapport annuel d'activité ;

Considérant que le rapport d'activité 2020 de la délégation de service public du Complexe Golfique a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 09 mars 2022 ;

Considérant ledit rapport d'activité présenté par le Président au Comité Syndical ;

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 5

LE COMITE SYNDICAL,

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de la délégation de service public du Complexe Golfique de l'île de loisirs.



Fait à Trappes, le 09 mars 2022

Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN

COMITE SYNDICAL DU 09 MARS 2022

Rapport d'activité 2020 de la délégation de service public du complexe golfique

Présentation générale :

En 2011, a été passée la délégation de service public relative au complexe golfique entre le Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines et la société Blue Green pour une durée de 9 années, prorogée de 4 ans par un avenant en date du 19/12/2018 en raison des investissements réalisés par Blue Green, portant ainsi son terme au 31/12/2023.

Cette délégation est un affermage, le délégant assure les investissements immobiliers et premier équipement mobilier selon une liste des biens de retour établie. Le délégataire assure à ses frais et risques l'entretien et le renouvellement des équipements mis à disposition à l'exception des investissements.

Le délégataire assure les charges d'exploitation du service public délégué et il se rémunère sur l'exploitation du service en percevant la totalité des recettes issues de l'exploitation.

En contrepartie, le délégataire verse une redevance annuelle qui se décompose en trois parties :

- Une part fixe pour occupation du domaine public et mise à disposition des infrastructures qui s'élève à 339 857.52 € HT (valeur 2011), il est prévu au contrat une revalorisation annuelle selon l'indice des prix à la construction.
- Une part fixe correspondant au produit de la vente des cartes d'accès aux usagers du golf, qui s'élève à 28 000 € HT pour 3 500 cartes annuelles (valeur 2011). Cette redevance complémentaire fait également l'objet d'une revalorisation.
- Une part variable qui correspond au pourcentage du chiffre d'affaires HT réalisé selon le tableau ci-dessous :

Chiffre d'affaires HT	% du CA versé au délégant
Inférieur à 3 M€	3%
Entre 3 et 3.5 M €	4%
Entre 3.5 et 4 M €	6%
Supérieur à 4 M €	8%

Le délégataire a l'obligation au titre de son rapport annuel de présenter au plus tard son compte de résultat et son bilan de l'année N au plus tard le 30 mars de l'année N+1.

Les deux parts fixes doivent être réglées trimestriellement au 1^{er} des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

La part variable en fonction du chiffre d'affaires doit être versée en une seule fois au plus tard le 1^{er} mai de l'année n+1.

La mission principale confiée au délégataire concerne la gestion du service public golfique, il s'agit :

- D'accueillir les amateurs de golf, les débutants, les scolaires, les centres de loisirs, les touristes et familles ;
- D'accueillir des personnes en situation de handicap avec pour objectif de développer le handigolf.

Une mission particulière est également confiée au délégataire, il s'agit de promouvoir la pratique du golf de loisir et de compétition.

Enfin des activités accessoires peuvent être développées par le délégataire, il s'agit de la restauration, bar, vente d'accessoires...

Le rapport annuel remis par Blue Green, présente notamment les opérations réalisées afférentes à l'exécution de la délégation de service public. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier la qualité du service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier le service public.

Redevances :

Sur l'année 2020, le délégataire a réalisé un chiffre d'affaires de 1 633 101 € nets, pour mémoire, le chiffre d'affaires réalisé en 2019 s'est élevé à 2 201 008 € nets.

La redevance versée au délégant au titre de 2020 s'est élevée à :

- 336 122 € HT, soit 403 346,40 € TTC pour la partie fixe (redevance due de 396 122 € HT ramenée à 366 122 € pour tenir compte de l'impact de la pandémie de COVID 19, par délibération n° 2020D044 du 14 octobre 2020)
- 30 302 € net de taxe pour la part fixe liée aux cartes d'accès.
- 66 030,24 € HT (79 236,29 € TTC) pour la part variable au titre du chiffre d'affaires réalisé en 2019 (3%)

Fréquentations et recettes :

On observe une baisse, tant sur le nombre d'abonnés (706 en 2019 et 653 en 2020 soit - 7.5 %) que sur le chiffre d'affaires des green-fees (510 447 € HT en 2019 et 357 748 € HT en 2020 soit - 29.9 %).

Les autres recettes (en € HT) sont également toutes en baisse exceptées celles du Proshop :

Practice :	88 302 (2020) contre 113 744 (2019)
Enseignement :	216 343 (2020) contre 263 307 (2019)
Proshop :	105 061 (2020) contre 103 592 (2019)
Restauration :	96 479 (2020) contre 363 551 (2019)

Actions commerciales et de communication :

Présence sur les sites Internet suivants :

- Office du Tourisme, Bluegreen, Book and golf, Fédération Française de Golf

Réseaux sociaux :

- Création de la page Instagram du Golf - Animation régulière de la page Facebook / Twitter

Flyers, affiches, banderoles

Radio (RTL)

Journées portes ouvertes, animations promotion, Salon du Golf, initiations et découvertes golf offertes aux associations locales

Présence aux forums des associations

Offre de parrainage par les abonnés

N.B : Les retours de communication indiquent que le bouche à oreille est le premier vecteur qui conduit une personne à venir au Golf.

Personnel et fonctions :

Le Golf Blue Green de Saint-Quentin-en-Yvelines était géré en 2020 par une équipe de 27 personnes sur site (21 en CDI et 6 en CDD ou alternance) intervenant dans les secteurs suivants :

Direction, vente, techniques, enseignement, administratif et restauration.

Le rapport d'activité 2020 de la délégation de service public du complexe golfique a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 09 mars 2022.